

FORMATION A LA SECURITE DES SALARIES DES ENTREPRISES EXTERIEURES

EXTRAIT GUIDE FRANCE CHIMIE DT 40 – REVISION 9 – JANVIER 2026
ANNEXE I – REFERENTIELS PEDAGOGIQUES



**FRANCE
CHIMIE**

CRÉER
RÉVÉLER
PARTAGER


RESPONSIBLE CARE
Driving Safety & Sustainability

EXTRAIT

Crédit photo : [industryviews](#) / ©[Shutterstock](#)

© France Chimie - Cette publication électronique est exclusivement destinée aux organismes de formation destinataires de l'appel d'offres de labellisation. La reproduction et la diffusion sont strictement réservées à un usage interne des destinataires et uniquement dans le cadre de l'appel d'offres. Toute autre utilisation est strictement interdite.

Annexe I : Référentiels pédagogiques

Référentiel Pédagogique

Formation Niveau 1

Objectifs pédagogiques

Participer au développement de la culture sécurité lors des interventions sur sites en :

- connaissant les risques et les mesures de prévention associées, y compris en situation de coactivité et d'interférences,
- comprenant l'importance du respect des règles lors de l'intervention sur site industriel,
- sachant réagir en cas de situation dégradée, oser s'arrêter et vérifier en cas de doute,
- étant acteur de la prévention par une attitude interrogative et proactive et une vigilance partagée.

Durée

7 heures en 1 journée (pauses comprises).

Les durées des différentes parties sont données à titre **indicatif**, sous réserve de respecter le timing total

Public visé

Personnel opérationnel intervenant sur site industriel, encadré par un personnel N2.

Méthodologie pédagogique

L'animation s'appuie sur les supports validés, favorise les échanges entre stagiaires, notamment ceux qui ont déjà suivi la formation N1 et s'appuie sur la mise en œuvre d'exercices interactifs et participatifs

Prérequis

Le stagiaire doit comprendre et se faire comprendre dans la langue de dispense de la formation, seul ou aidé par un traducteur. La maîtrise de l'écriture et de la lecture n'est pas nécessaire.

Effectif

L'effectif doit permettre les échanges : les formations individuelles ne sont pas autorisées et l'effectif maximal est fixé à 12 personnes

Type de stage

Stage inter ou intra entreprise.

Evaluation des connaissances

- 20 questions, issues de la base nationale de questions, sous forme de QCM ;
- 1 point par question. Dans le cas des questions avec plusieurs réponses possibles, il est autorisé d'attribuer 0,5 point si la réponse est exacte mais incomplète. Toutefois cette possibilité n'est pas autorisée pour les questions éliminatoires ;
- Les questions doivent être correctement lues et explicitées par le formateur pour que même les stagiaires qui ne maîtrisent pas parfaitement la lecture de la langue de dispense de la formation puissent répondre sans ambiguïté ;
- Le choix des questions doit balayer les différentes parties du déroulé pédagogique ;
- 2 questions parmi les 20 sont éliminatoires sur le thème du respect des règles d'or (elles doivent être signalées en tant que questions éliminatoires) ;
- Critères de réussite : note d'évaluation d'au minimum 16/20 et aucune mauvaise réponse aux questions éliminatoires.

Durée de validité

3 ans.

Programme

1. *Tour de table - Introduction (15 à 20 min)*

- Présentation du formateur (parcours, expériences, ...) ;
- Présentation des stagiaires (activité, fonction, sites d'intervention, attendus, ...) ;
- Présentation de la formation, de son objectif final (préserver la sécurité et la santé de chacun) et de sa nécessité pour accéder aux sites ;
- Présentation des objectifs détaillés de la formation, en explicitant les notions de culture sécurité et en insistant sur l'objet de la formation : les risques de coactivité et d'interférences (entre Entreprises Utilisatrices & Entreprises Extérieures mais également entre Entreprises Extérieures) ;
- Présentation du programme de la formation ;
- Organisation pratique de la formation (horaires, temps de pauses, consignes de sécurité du site où se tient la formation, modalités de l'évaluation des connaissances, ...)

2. Contexte et enjeux de la sécurité (30 à 40 min)

- Notions de danger, d'exposition, de risque, de prévention et de protection ;

$$\text{Risque} = (\text{Danger} \times \text{Exposition}) - \text{Prévention}$$

- Présentation des risques de coactivité et d'interférences et leur intégration dans le plan de prévention en faisant le parallèle avec les risques métiers intégrés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels ;
- Présentation d'accidents du travail, de trajet et de maladies professionnelles (illustration avec des exemples et statistiques) ;
- Les conséquences humaines, matérielles et économiques d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle ;
- Le rôle et la responsabilité de chacun dans la prévention de la sécurité et de la santé au travail.

3. Risques pour la santé et la sécurité et moyens de prévention / protection associés (3h15 à 3h30)

Le message doit être succinct et doit comporter a minima les risques, les moyens de prévention et équipements de protection associés, les différents dispositifs de consignation et les habilitations nécessaires. La présentation doit être simple (recommandation : une à deux diapositives par risque) et être illustrée au maximum (photos, vidéos, EPI à faire circuler...).

Certaines thématiques (au choix parmi celles à développer impérativement) sont à développer à l'aide d'**exercices interactifs et participatifs** (chasse aux risques, exploitation de documents de travail, de vidéos, mise en situation, ...)

Thématiques à développer impérativement :

- Circulation et accès aux sites, y compris règles de sûreté (contrôle d'accès, réaction en cas de comportement ou de colis suspect, règles de base de cybersécurité, ... en s'appuyant sur des exemples de consignes de sites existants) ;
- Risque chimique (pictogrammes, conséquences potentielles sur la santé, notice de poste, conduite à tenir en cas d'exposition, stockage, incompatibilité des produits, conduite à tenir en cas de déversement, ...)
- Amiante, plomb ;
- Incendie / Explosion (y compris présentation ATEX) ;
- Électricité ;
- Risque machines ;
- Risque thermique (travaux à proximité de points chaud / froid) ;
- Bruit, vibrations ;
- Travaux en hauteur ;

- Manutention mécanique / Levage ;
- Manutention manuelle, gestes et postures, prévention des TMS ;
- Travaux en espaces confinés ;
- Risques liés à l'environnement de travail (balisage, rangement, propreté, tri des déchets, coactivité, fluides et sources d'énergie (vapeur, air comprimé, azote, ...), ...) ;
- Risques et conséquences potentielles des interventions à proximité ou sur des équipements de sécurité des procédés type MMR (Mesures de Maîtrise des Risques) ou MMRI (Mesures de Maîtrise des Risques Instrumentées) : savoir les identifier (notamment en présentant des exemples) et n'intervenir que si habilité.

Thématiques à évoquer systématiquement succinctement (risques principaux à proximité de l'activité et règles de base (éloignement, respect du balisage, ...)) et à développer seulement si des stagiaires sont concernés :

- Travaux de fouilles et à proximité de réseaux et canalisations ;
- Pression et nettoyage haute pression ;
- Rayonnements ionisants et non ionisants ;
- Sablage ;
- Risque biologique et légionnelles ;
- Travaux à proximité de voies ferrées ;
- Risque de noyade (voies d'eau, bassins, ...) ;
- ...

4. *Organisation de la prévention lors des interventions (30 à 45 min)*

- Présentation des procédures et consignes :
 - Les consignes générales de prévention (notamment accueil sécurité du site) ;
 - Les modes opératoires (appropriation et mise en œuvre de l'intervention) ;
 - Le plan de prévention (gestion des risques d'interférences) ;
 - Les autorisations de travail et les différents permis ;
 - La consignation et déconsignation (en lien avec les risques évoqués au paragraphe 3).

Elles devront impérativement être illustrées d'exemples et modèles issus de sites.

5. *Rôle et responsabilité du titulaire d'un certificat de Niveau 1 (30 à 45 min)*

- **1ère règle d'or : « Pas d'autorisation de travail = pas de mise au travail »**
 - Participer à la mise au travail en s'assurant qu'il peut commencer (autorisation de travail signée et explication de celle-ci par le N2)
 - S'assurer d'avoir en sa possession toutes les informations, le matériel et les moyens de prévention nécessaires pour le démarrage de l'intervention
 - S'assurer que les conditions d'intervention (environnement de travail, interférences, consignation, ...) sont conformes et permettent le démarrage de l'intervention ;
 - Être conscient des conséquences et des éventuels risques engendrés par le non-respect des points précédents et la mauvaise qualité du travail.

- **2ème règle d'or : « Je vois = j'alerte et j'ose dire STOP »**
 - Être conscient de sa responsabilité :
 - Respecter les procédures et consignes, notamment celles issues des modes opératoires, du plan de prévention, de l'autorisation de travail, des permis spécifiques expliqués lors de la mise au travail
 - Être acteur de la sécurité du chantier par un comportement adapté et vigilant pour soi et pour les autres
 - Adopter une attitude interrogative face aux changements et aléas
 - Savoir agir et réagir à tout changement de situation de travail et à toute différence entre les conditions prévues dans les documents et la situation sur le terrain (exemples : alerte, non-conformité du matériel, accident, défaut de consignation, situation dangereuse...) :
 1. Arrêter le travail,
 2. Se mettre et mettre les autres en situation de sécurité,
 3. Informer son N2 qui informe l'entreprise utilisatrice,
 4. Le cas échéant et sous la supervision du N2, participer avec l'entreprise utilisatrice à la définition des actions correctives et à la révision de l'analyse des risques.
 - Savoir exercer son droit d'alerte et de retrait en cas de danger grave et imminent.

6. *Conclusion (15 min)*

- Rappel des règles d'or :

« Pas d'autorisation de travail = pas de mise au travail

Je vois = j'alerte et j'ose dire STOP »

- Conclure sur l'importance de la culture sécurité à travers :
 - Un comportement individuel exemplaire par le respect des règles et consignes ainsi que par le savoir-être (ponctualité, ordre et propreté, respect, calme, ...);
 - La vigilance partagée ;
 - L'attitude interrogative ;
 - La remontée systématique d'informations.

7. *Évaluation des connaissances des stagiaires (45 min + 15 min de correction)*

Évaluation individuelle des connaissances, puis explication des réponses de manière collective.

Référentiel Pédagogique

Formation Niveau 2

Objectifs pédagogiques

Acquérir une posture professionnelle conforme à la culture sécurité pour :

- Evaluer les risques en permanence,
- Transmettre les informations à son équipe,
- Gérer son équipe et son chantier, y compris en situation dégradée,
- Intégrer les réflexes de prévention, la vigilance partagée et la responsabilité individuelle dans toutes les situations de travail,
- Développer son leadership de manager de proximité.

Durée

14 heures en 2 journées consécutives (pauses comprises).

Les durées des différentes parties sont données à titre **indicatif**, sous réserve de respecter le timing total.

Public visé

Personnel encadrant des opérateurs intervenant sur site industriel et/ou **signataire** des documents de mise au travail (autorisation, permis de travail, ...).

La formation N2 est une formation pratique pour permettre à des encadrants d'intervenants de manager le déroulement d'une intervention en toute sécurité. Elle n'est pas suffisante pour pouvoir rédiger et signer la totalité des éléments constitutifs d'un plan de prévention. Des compétences spécifiques sur la réglementation relative aux travaux réalisés par une entreprise extérieure sont indispensables pour pouvoir signer, dans le cadre d'une délégation de pouvoir, les éléments du plan de prévention autres que les documents de mise au travail.

Toutefois, le titulaire du certificat N2 doit connaître les éléments de contexte de cette réglementation pour appréhender sa mission.

Méthodologie pédagogique

L'animation se déroule autour d'une étude de cas unique qui illustre l'intégralité des parties du programme pédagogique (fil rouge). La pratique via des mises en situation des stagiaires (exemples : rédaction de mode opératoire, corédaction de l'autorisation de travail, lecture du plan de prévention, mise au travail, ...) doit être privilégiée à une présentation théorique.

L'intégralité du chapitre 3 « Rôles et missions du titulaire d'un certificat de Niveau 2 » est abordée via l'étude de cas qui se déroule à partir d'un scénario, en répartissant les stagiaires en sous-groupes, afin

de favoriser les interactions, en mélangeant les stagiaires ayant déjà suivi la formation avec les autres.

Le scénario comporte la description de la zone d'activité commune ainsi que la description de plusieurs opérations (une par sous-groupe). Un sous-groupe ou le formateur représente l'entreprise utilisatrice. Dans une première étape, les sous-groupes préparent leur intervention en rédigeant leur mode opératoire, en évaluant les risques et les mesures de prévention - protection correspondant à leur opération puis en identifiant les situations de coactivité et d'interférences avec les autres sous-groupes en vue de définir les moyens de prévention qui alimentent le plan de prévention associé. Chaque sous-groupe suit ensuite toutes les étapes de la mise au travail de leur équipe, notamment en participant à la rédaction de l'autorisation de travail et en apprenant à communiquer les informations nécessaires à l'intervention à son équipe. La gestion de l'équipe et du chantier tout au long de l'intervention s'appuie sur les opérations des sous- groupes en étudiant les conséquences éventuelles des aléas sur les risques et les mesures de prévention / protection tels que définis dans les documents de travail et en apprenant à réagir aux comportements de son équipe. Enfin, les sous-groupes mettent en situation les actions qu'ils doivent mettre en œuvre lors de la fin du chantier.

Les organismes de formation disposent de plusieurs scénarios afin de pouvoir s'adapter au nombre de stagiaires et à leur métier. Les scénarios d'études de cas sont renouvelés a minima tous les 3 ans.

Prérequis

Le stagiaire doit être **titulaire d'un certificat niveau 1 ou niveau 2 en cours de validité** et doit **maîtriser le français lu, écrit, parlé** (indispensable pour la prise de connaissance et la signature des documents de travail).

Effectif

L'effectif doit permettre les échanges et les mises en situation : les formations individuelles ne sont pas autorisées et l'effectif maximal est fixé à 12 personnes.

Type de stage

Stage inter ou intra entreprise dont les participants n'ont pas tous la même activité et/ou métiers (électricien, mécanicien, tuyauteur, échafauteur, peintre, maçon, ...).

En effet, dans le cadre de l'étude de cas, il convient d'associer des groupes d'activités ou de métiers différents pour créer de réelles situations de coactivité, avec des risques différents. Un groupe trop homogène (composé que de chargés d'affaires par exemple) et/ou trop réduit ne permet pas une étude de cas satisfaisante.

Evaluation des connaissances

- 1 évaluation des connaissances composée de 20 questions, issues de la base nationale de questions, dont 10 questions sous forme de questions ouvertes :
 - 1 point par question - Il est possible d'attribuer 0,5 point si la réponse est exacte mais incomplète. Cette possibilité n'est pas autorisée pour les questions éliminatoires ;
 - Le choix des questions doit balayer les différentes parties du déroulé pédagogique ;

- 3 questions (2 questions ouvertes et une question sous forme de QCM) parmi les 20 sont éliminatoires sur le thème du respect des règles d'or (elles doivent être signalées en tant que questions éliminatoires) ;
 - Critères de réussite : note d'évaluation d'au minimum 16/20 et aucune mauvaise réponse aux questions éliminatoires
- 1 évaluation des compétences de leadership, à travers les mises en situation :
 - Savoir expliquer son rôle et ses responsabilités de N2 ;
 - Participer activement aux mises en situation ;
 - Savoir transmettre les informations pertinentes à son équipe ;
 - Savoir réagir face à un aléa lié à un changement de situation ;
 - Savoir réagir face à un aléa lié à un comportement humain.

Une grille d'évaluation est remplie au fur et à mesure du déroulé de la formation par le formateur en fonction de la participation du stagiaire. Un modèle de grille d'évaluation est transmis aux organismes de formation par les France Chimie régionales.

- Critère de réussite : au minimum 2 compétences évaluées positivement pour obtenir le certificat.
- Les 2 évaluations sont complémentaires et ne peuvent se compenser. Les résultats des deux évaluations doivent respecter les règles (au minimum 16/20 et aucune faute aux questions éliminatoires pour l'évaluation des connaissances et au minimum 2 compétences évaluées positivement pour l'évaluation du leadership) pour que le stagiaire puisse obtenir son certificat de réussite.

Durée de validité

3 ans.

Programme

1. *Tour de table - Introduction (30 à 60 min)*

- Présentation du formateur (parcours, expériences, ...) ;
- Présentation des stagiaires (activités, fonction, sites d'intervention, attendus, ...) ;
- Présentation de la formation, de son objectif final (préserver la sécurité et la santé de chacun), de sa nécessité pour accéder aux sites et de ses spécificités par rapport au Niveau 1 ;
- Discussion collective sur les acquis du Niveau 1 et sur les risques métiers des stagiaires ;
- Présentation des objectifs détaillés de la formation, en explicitant les notions de culture sécurité ;

- Présentation du programme de la formation ;
- Organisation pratique de la formation (horaires, temps de pauses, consignes de sécurité du site où se tient la formation, modalités des évaluations (des connaissances et des compétences de leadership) ...).

2. *Contexte et enjeux de la sécurité (1h15 à 1h45)*

Les points suivants doivent être abordés sans être approfondis.

- L'accident du travail et la maladie professionnelle :
 - Les définitions ;
 - Les origines des accidents du travail : non-respect des procédures, manque de communication, précipitation, addictions, ... (à illustrer avec des statistiques) ;
 - Les conséquences humaines, matérielles et économiques, la responsabilité civile ;
 - L'importance du suivi des accidents avec et sans arrêt et des presque accidents.
- Le contexte réglementaire :
 - Les principes généraux de la prévention ;
 - Présentation succincte de la réglementation relative aux travaux réalisés dans un établissement par une entreprise extérieure ;
 - Articulation du plan de prévention avec le DUERP, le PPSPS et le protocole de sécurité.
- Le rôle et la responsabilité de chacun dans la prévention de la sécurité et de la santé au travail :
 - La responsabilité pénale de tous les niveaux hiérarchiques ;
 - La délégation de pouvoirs ;
 - Quelques exemples de jurisprudence pour illustrer la responsabilité pénale des différents niveaux hiérarchiques ;
 - Les acteurs internes et externes de la sécurité (CSE, Inspection du Travail, Services de Santé au Travail, CARSAT, DREAL, Service sécurité interne à l'EU, etc.). Ces acteurs et leurs rôles doivent être présentés de manière très succincte (10 minutes maximum au total).

3. *Rôles et missions du titulaire d'un certificat de Niveau 2 (apprentissage par étude de cas et mises en situation)*

L'étude de cas dans son ensemble doit aborder l'ensemble des familles de risques du programme N1, y compris l'intervention sur ou à proximité d'équipements de sécurité de procédés type MMR ou MMRI.

Le support remis au stagiaire liste tous les risques du programme niveau 1 et les moyens de prévention et de protection associés.

3.1 – Préparation et organisation de l'intervention : rédaction du mode opératoire, évaluation des risques et définition des mesures de prévention / protection (2h15 à 2h45)

A travers l'étude de cas et ses mises en situation, le stagiaire doit appréhender les rôles et responsabilités du N2 suivants :

- Elaborer les modes opératoires et définir le phasage, identifier les risques métiers et les moyens de prévention associés ;
- Identifier son (ou ses) interlocuteur(s) dans l'entreprise utilisatrice ;
- Participer à l'inspection commune préalable pour identifier conjointement (avec l'entreprise utilisatrice et les différentes entreprises extérieures) les situations de coactivité et d'interférences, les risques engendrés et les moyens de prévention et de protection associés ;
- Définir les éléments du plan de prévention et des permis associés pertinents pour l'intervention ;
- Vérifier l'adéquation des moyens matériels et humains mis à disposition, notamment les habilitations des intervenants avec les mesures de prévention / protection décidées lors de l'analyse de risques du mode opératoire et de l'inspection commune préalable.

3.2 - Gestion de la mise au travail (2h15 à 2h45)

A travers l'étude de cas et ses mises en situation, le stagiaire doit appréhender les rôles et responsabilités du N2 suivants :

- Appliquer et faire appliquer de la **1ère Règle d'Or** : « **Pas d'autorisation de travail = pas de mise au travail** » :
 - S'assurer que son équipe ne va pas démarrer le travail en attendant la validation de l'autorisation de travail ;
 - Contribuer avec l'entreprise utilisatrice à la rédaction des documents de mise au travail relatifs à l'intervention à réaliser (autorisation/permis de travail, permis spécifiques, ...) sur la base des éléments issus du mode opératoire, de l'inspection commune préalable, du plan de prévention, ... ;
 - Les valider conjointement avec l'entreprise utilisatrice si tout est conforme ;
- Réaliser la mise au travail de façon efficace et transmettre les informations à son équipe sur le chantier (ou à défaut au plus près du lieu de l'intervention) :
 - Exploiter les informations issues des documents de mise au travail (mode opératoire, inspection commune préalable, plan de prévention, autorisations de travail et permis spécifiques associés) ;
 - S'assurer que les dispositions sont applicables sur le terrain (adéquation entre les documents et la situation au moment de la mise au travail, notamment l'effectivité des consignations lors de la mise à disposition des équipements) ;

- Communiquer et expliquer aux intervenants l'activité à réaliser, son mode opératoire et son phasage, les risques et les mesures de protection et de prévention associés à mettre en œuvre tels que définis dans les différents documents de mise au travail ;
- S'assurer de la bonne compréhension des informations de la part des intervenants.

3.3 - Gestion de l'équipe et du chantier tout au long de l'intervention (2h15 à 2h45)

A travers l'étude de cas et ses mises en situation, le stagiaire doit appréhender les rôles et responsabilités du N2 suivants :

- Vérifier la mise en place et le maintien des mesures de prévention et de protection prévus dans les documents de mise au travail ;
- Être à l'écoute permanente de son équipe, notamment sur la remontée des situations dangereuses,
- Appliquer et faire appliquer la **2ème Règle d'Or** : « **Je vois = J'alerte et j'ose dire STOP** »
 - Savoir réagir à tout changement de situation de travail qu'il constate ou dont on l'informe (exemples : alerte, non-conformité du matériel, absents dans l'équipe, non-respect du planning initial, accident, défaut de consignation, situation dangereuse...)
 - Reprendre l'analyse de risques de la situation
 - Si le changement de situation de travail a un impact sur l'analyse de risques et le contenu des documents de travail validés :
 - Arrêter et faire arrêter le travail ;
 - Se mettre et mettre les autres en situation de sécurité ;
 - Informer l'entreprise utilisatrice ;
 - Conjointement avec l'entreprise utilisatrice, reprendre l'analyse de risques et redéfinir les mesures compensatoires et / ou correctives ;
 - Contribuer à la mise à jour les documents de travail associés ;
 - Informer l'équipe des nouvelles mesures et la remettre au travail ;
 - Si le changement de situation de travail n'a pas d'impact sur l'analyse de risques et le contenu des documents de travail validés :
 - Corriger ou faire corriger la situation ;
 - Transmettre les informations à son équipe ;
 - Continuer le travail ;
 - Savoir réagir face à un comportement humain inapproprié ;
 - Savoir réagir face au droit de retrait devant un danger grave et imminent.

3.4 - Gestion de la fin du chantier (45 min à 1h15)

A travers l'étude de cas et ses mises en situation, le stagiaire doit appréhender les rôles et responsabilités du N2 suivants :

- S'assurer de la conformité des travaux à la demande ;
- Garantir l'ordre, la gestion des déchets et la propreté de la zone d'intervention ;
- S'assurer de la remise en état et de l'absence de risques au sein de la zone d'intervention ;
- Clôturer les documents de travail (permis, consignation, ...) avec l'entreprise utilisatrice ;
- Recueillir les retours d'expérience et les communiquer aux parties concernées (en interne et à l'entreprise utilisatrice).

3.5 Bilan (20 min)

Au travers des enseignements de l'étude de cas, synthétiser les rôles et missions du titulaire d'un certificat N2.

L'étude de cas a, en effet, balayé toutes les étapes du processus de gestion de chantier permettant la maîtrise des risques afin de préserver la santé et la sécurité de tous :

- Analyse des risques métiers et contribution à l'identification des risques de coactivité et d'interférences ;
- Identification et mise en œuvre des mesures de prévention et de protection face à ces risques ;
- Gestion des documents permettant la mise au travail ;
- Mise au travail de son équipe ;
- Gestion du chantier et des éventuels aléas ;
- Clôture du chantier et retours d'expérience.

4. Conclusion (10 min)

Rappeler l'importance du rôle d'encadrement du N2 et de son implication dans la maîtrise des risques.

Rappeler son devoir d'exemplarité, l'importance du comportement individuel et du savoir être, à travers l'adoption d'une posture professionnelle favorisant l'amélioration de la culture sécurité pour soi et ses équipes.

Rappeler les règles d'or :

« Pas d'autorisation de travail = pas de mise au travail »

« Je vois = J'alerte et j'ose dire STOP »

5. *Évaluation des connaissances des stagiaires (1h + 30 min de correction)*

Évaluation individuelle des connaissances, puis explication des réponses de manière collective.

Restitution de l'évaluation des compétences de leadership.

EXTRAIT

EXTRAIT

© France Chimie - Cette publication électronique est exclusivement destinée aux organismes de formation destinataires de l'appel d'offres de labellisation. La reproduction et la diffusion sont strictement réservées à un usage interne des destinataires et uniquement dans le cadre de l'appel d'offres. Toute autre utilisation est strictement interdite.